

CHEMINONS ENSEMBLE N° 25.

Le mot du Maire.

Décembre 2013.

Bonjour à toutes les Cheminonnières et tous les Cheminoniers. L'année 2013 se termine et l'hiver est proche. Essayons d'en voir tous les bons côtés et les plaisirs que cette saison nous donne : Noël et ses fêtes tant religieuses que familiales, la joie des enfants et les souvenirs qui nous reviennent en mémoire.

Cette fois-ci, encore, soyez certains que votre commune saura vous aider en cas de difficultés imprévues.

Cette fin d'année coïncide aussi avec la fin du mandat de votre conseil municipal. Le dimanche 23 mars 2014, vous devrez vous exprimer lors du premier tour des élections municipales. De nombreuses modifications sont imposées pour ces prochaines élections. Quelques textes sont encore en cours de modification, mais, je ferai tout mon possible pour vous communiquer les nouvelles modalités et leur fonctionnement. Sans me tromper, je peux déjà affirmer que les plus importants changements concernent uniquement les communes de plus de 1000 habitants. Je m'engage à vous faire part des nouvelles mesures dès que j'en aurai connaissance.

Pour ma part, j'ai décidé de m'en remettre une nouvelle fois à votre décision et je travaille à la constitution d'une liste.

À ce titre, et depuis le 1^{er} septembre 2013, je dois respecter un devoir de neutralité et m'interdire toute forme d'expression qui pourrait être assimilée à une campagne de promotion publicitaire. Je ne ferai donc aucun bilan des actions réalisées ou à venir, mais je sais que vous, Cheminonnières et Cheminoniers, avez suivi tous les travaux et, pour certains, y ont même participé.

Je me contente donc, aujourd'hui, de vous adresser à toutes et à tous, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2014. Je souhaite vivement que celle-ci nous apporte enfin la sérénité que chacun espère pour continuer à vivre décemment.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE À TOUTES ET À TOUS. Michel JOURNET.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOËL ET VOUS PRÉSENTE TOUS LEURS VŒUX DE BONHEUR ET DE BONNE SANTÉ POUR 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

RÉOUVERTURE DE L'ÉGLISE DE CHEMINON.

Durant huit années, l'église saint Nicolas de Cheminon est restée fermée pour cause de travaux, on pourrait dire pour cause de maladie et de convalescence. Notre église n'a plus reçu de visites si ce n'est celles des ouvriers qui ont pris soin d'elle durant cette période.

Pendant tout ce temps, les habitants du village auraient pu l'oublier. Ne plus faire attention à elle. La réduire à un monument, certes, encore là, présent au milieu du village, mais devenu inhabité pour toujours. Un lieu sans vie.

Or, tout au contraire, les Cheminioniers se sont manifestés, exprimant leur désir de voir leur église ouverte au plus tôt, qu'elle reprenne vie. Et, parmi tous ceux et celles qui l'ont fait savoir, il n'y avait pas que des habitués, des croyants pratiquants.

Quand un ami s'absente, on réalise d'une manière plus vive encore, combien sa présence comptait pour nous. La vie est ainsi faite, c'est souvent l'absence qui suscite le manque et fait prendre conscience de l'importance d'une présence.

C'est peut-être ce qui s'est passé pour notre église. Il a fallu qu'on ferme ses portes de longues années durant, pour que beaucoup se rendent compte de tout ce qu'elle représentait consciemment ou non pour les habitants de Cheminon.

L'église porte sur elle les marques de notre histoire et de notre culture. La simple présence d'une église, chez nous, évoque un long passé, des siècles de traditions et de coutumes. Au fil du temps l'église marque les principales étapes de la vie chrétienne des villageois : baptême, communion, mariage et funérailles.

L'église engendre une communauté. Tous les hommes et toutes les femmes peuvent librement



s'y retrouver. Ils s'y rassemblent au-delà de leurs diversités ethniques, sociales, politiques ... L'église crée ainsi du lien social, elle relie les hommes et les femmes entre eux. Elle affermit leur sentiment d'appartenance à une même communauté.

Et, le dimanche 13 octobre, les cloches ont carillonné à l'occasion de la messe de réouverture.

C'est en grand nombre que les habitants du village sont venus, croyants ou non, pratiquants ou non, tous ayant le désir de montrer leur attachement à la communauté.

Les participants étaient très nombreux pour la messe, concélébrée par notre évêque, le Père Gilbert LOUIS et l'abbé Michel SCHADECK, curé de la paroisse, entourés des Pères Jean-Marie BÉAL et Paul ROYER, ainsi que du diacre Bernard JANNEL.

Étaient présents M. le sous-préfet de Vitry-le-François, des élus : Sénateur, Député, le Président des "Amis de nos églises", les maires des communes de la paroisse et des membres du conseil municipal actuel et précédent sans que le "grand chantier" de notre église n'aurait pas vu le jour.

On notait également la présence de responsables d'entreprises ayant travaillé à la rénovation de cet édifice dont la construction a débuté en 1527, classé monument historique le 12 mars 1890.

La chorale, une trentaine de personnes, a contribué à rendre plus vivante la célébration avec des chants simples et parlants, repris facilement par les présents, fidèles ou occasionnels.

Dans l'homélie, le Père Louis a rappelé l'attachement des habitants à leur église. Il a rappelé que l'Église c'est l'ensemble des baptisés au-delà des fonctions. En conclusion il a invité l'assemblée à suivre le conseil de Pierre (2^{ème} lecture, 1 Pi 2,4) « approchez-vous ... ». En ce dimanche beaucoup ce sont approchés.

La célébration était suivie du verre de l'amitié, offert par la municipalité à tous les participants. Ce verre de l'amitié a été pris dans l'église, laissant aux retardataires de l'office le loisir de constater, un verre en main, les travaux accomplis et d'admirer la beauté de l'édifice.

Mais avant le verre de l'amitié, tradition oblige, il y a les discours.
Voici un passage de celui de notre maire :

« Aujourd'hui, le village de CHEMINON est fier de tous vous accueillir dans son église. Votre présence nombreuse montre l'importance que vous vouliez manifester pour cet évènement. Au-delà de toutes pensées religieuses ou politiques, une église fait partie de la vie d'un village. Ce lieu de réunion voit se regrouper tous les habitants d'un village, ou presque, dans la joie ou dans la peine, à l'occasion des tournants de la vie de chaque famille.

La fermeture de notre église a été



très longue et ce jour tant attendu de réouverture ressemblait à l'Arlésienne : il arriverait, nul n'en doutait, mais personne ne le voyait venir.

Le 26 mars 1999, le conseil municipal de Cheminon avait pris la décision de faire effectuer des travaux de réfection de certains vitraux pour éviter la pénétration des oiseaux à l'intérieur de l'édifice, ainsi que la restauration d'une partie de la toiture.

L'église de Cheminon étant entièrement classée au patrimoine des monuments historiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Marne prit rapidement en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux. Je vous fais grâce des détails de fractionnement des travaux et arrive à la décision prise le 28 septembre 2001 de faire effectuer la restauration extérieure du chœur et des transepts. Cette opération est estimée à 1 250 820 euros HT, avec une participation de la commune estimée alors à 28,59 %. En réalité, cette participation a été de 20 %.

La mise en chantier fût longue car chacun avait en mémoire la tempête de 1999 et toutes les mesures de sécurité pour le parapluie de protection devaient être particulièrement étudiées. Je ne saurais préciser la date exacte d'ouverture du chantier, par contre, nous avons vu en juillet 2007 la fin de cette première tranche de travaux.



Parallèlement, le 4 juillet 2006, le conseil municipal, devant l'état de la toiture de la nef, décide de faire étudier la restauration du reste de l'ouvrage. Cette étude est confiée par la DRAC à Monsieur CHATILLON, architecte en Chef des monuments historiques. Cette décision est confirmée le 12 avril 2007 par le conseil municipal qui commande le projet architectural et technique des travaux envisagés.

Le 22 octobre 2009, le conseil municipal prend la décision de faire effectuer les travaux de restauration de la nef, toiture, murs, plafond, électricité, une partie du sol. Le coût de l'opération est estimé à 1 005 600 €, avec une participation de 11 % de la commune. La commune devient maître d'ouvrage pour cette partie des travaux et, à ce titre est chargée de tous les appels d'offres afférents au chantier.

Mes remerciements s'adressent aussi à Monsieur BOURG BROCC, Maire de Châlons en Champagne et Président de l'association "Nos amis des églises", Monsieur

BOUTEVILLAIN du Crédit Agricole, Monsieur DUPUIS du Trésor Public de Sermaize-les-Bains pour les montages financiers et les aides que nous avons dû solliciter.

Je n'oublierai pas non plus les services de l'État, particulièrement la DRACC et la Sous-Préfecture de Vitry-le-François, le Conseil Régional, le Conseil Général pour leurs participations financières, sans oublier l'association communale de FAMILLES RURALES pour un don substantiel.

Enfin, et j'espère ne pas en oublier, je veux citer les entreprises qui ont contribué, du mieux qu'elles le pouvaient au splendide résultat que vous pouvez admirer aujourd'hui : Les employés communaux qui ne savent pas compter leurs heures pour que vous ayez pu retrouver une église propre et confortable, ...

Enfin tous les anonymes, mais chacun saura les reconnaître, qui sont venus nettoyer, remettre en place tous les objets qui font qu'un édifice aussi complexe que l'Église Saint Nicolas de Cheminon redevienne un lieu vivant, incitant les visiteurs au recueillement.

Je souhaite ne pas avoir été trop long, mais je pense que chacun voulait connaître certains détails du chantier que nous achevons aujourd'hui.

Encore une fois, merci à tous. »

NOS PEINES ET NOS JOIES.

Décès.

Le 29 septembre, Mme Geneviève HAUDOST, 87 ans.

Le 14 octobre, Mme Geneviève CHRÉTIEN, 88 ans.

Arrivées.

M. Christophe CHARVET , Mme PINGUET Céline et leur fils Olivier, 20, rue de Châlons.

M. Yannick BERNIER, Mme Aurore BLOCH, 2, rue Lallement.

Naissances :

Le 18 septembre, Izy RINALDI, de Franck RINALDI et Paulette RENAUX, 10, rue de Châlons.

Le 3 novembre, Aden HORNUEL, de Vincent HORNUEL et Myriam SAHNINE,
1, rue Marcelle Peronne.

Le 3 décembre, Kalilka LUTHER-GÉRARD de Grégory LUTHER et Élodie Gérard,
32, rue Bénard.

"LA MARSEILLAISE :

À PROPOS DES PAROLES DE NOTRE HYMNE NATIONAL, CONSIDÉRÉES PAR CERTAINS (ES) COMME VIOLENTES.

Beaucoup de nos compatriotes, pseudo intello, lorsqu'ils s'estiment en mal de notoriété, ne pouvant, ou ne voulant pas, aujourd'hui s'en prendre à nos gouvernants, ressortent l'éternel serpent de mer des paroles violentes de « la Marseillaise », donnant raison aux

enfants gâtés, millionnaires du foot qui ne chantent pas **notre** hymne national. Pourquoi ? tout simplement à cause de cette phrase : « **Qu'un sang impur abreuve nos sillons** » on peut leur reprocher leur ignorance, car avant de dire « beurk, c'est quoi ça, c'est raciste, c'est méchant ... blablabla » il faudrait savoir ce qu'est le **sang impur** ainsi que **les sillons**.

À l'époque, ce qu'on appelait le sang pur, c'était le sang des nobles qui, seuls, pouvaient prétendre au Pouvoir et à des fonctions d'officiers dans l'armée. Lors de la Révolution, et notamment de l'attaque des Autrichiens, les nobles se sont enfuis et il ne restaient donc que des « Sangs impurs » (le peuple, les Républicains), par opposition au « Sang pur » (les royalistes). Au cri de la " patrie est en danger ", c'étaient des gens du peuple qui prenaient les armes pour **combattre l'envahisseur** et qui étaient disposés à verser leur sang (impur) pour la liberté.

C'est dans le même esprit qu'ont été composés le "Chant du départ " et plus récemment " les Africains ". Et les sillons sont les tranchées creusées un peu partout dans la campagne et les champs, lors des sanglantes batailles.

" *Qu'un sang impur abreuve nos sillons* " signifie donc que c'est notre " *Sang impur* "à NOUS, le peuple, qui nourrira nos terres.

En aucun cas il ne s'agit du sang de l'ennemi. Ce serait bizarre et incohérent quand même, de chanter que le sang de l'ennemi nourrit nos terres, nos sillons.

On peut reprocher beaucoup de choses à la Marseillaise, notamment son esprit guerrier, mais pas le " Sang impur. À aucun moment de l'Histoire, la France n'a désigné ses adversaires en raison d'une notion raciste liée à la pureté du sang.

Ces paroles de Rouget de Lisle demandent de prendre les armes contre les ennemis de la liberté (du peuple français) et non de massacrer des populations civiles innocentes.

C'est un hymne guerrier, écrit dans l'esprit de la Révolution Française ... a-t-elle été tendre, NON, elle a été sanglante. Pourquoi faudrait-il renier notre histoire ? Plutôt que de s'en prendre aux paroles, ces grands esprits feraient mieux de réserver leurs critiques vers cette catégorie de résidents qui sifflent notre hymne national sur les terrains de foot.

Ce qui se chante ailleurs :

États-Unis : " *Où est cette horde qui jurait avec dédain que les foudres de la guerre et la désolation des combats ne nous laisseraient ni maison, ni patrie ! Son sang a purifié la terre qu'ils ont foulée. Aucun refuge n'a pu sauver ces mercenaires et leurs esclaves de la terrible déroute et de la misère de la tombe* ".

Mexique : " *Mexicains, au cri de guerre, préparez l'acier et les chevaux. Et que la Terre tremble au rugissement sonore des canons [...] Guerre, guerre à celui qui tente de souiller le blason de la patrie. Guerre, guerre ! Trempez les bannières de la patrie dans des vagues de sang [...] Patrie, avant que sans armes tes fils plient l'échine sous le joug, tes campagnes seront irriguées de sang.*"

L'hymne national grecs contient un couplet violent contre les Turcs.

En conclusion, l'hymne national français raconte une page de l'histoire de notre pays et pourquoi aujourd'hui, nous avons gagné le droit d'être libres. Ceux qui s'insurgent contre ses paroles lèvent la main contre notre liberté, héritage de tant de gens qui se sont battus et ont souffert pour eux à cette époque mais aussi pour nous.

À ce sujet, un extrait de la presse écrite :

" La rentrée en chantant ... Autre nouveauté du cru 2011 "

L'apprentissage de la Marseillaise sera désormais obligatoire en classe de CM 1. Certes, depuis la Loi Fillon sur l'école de 2005, l'hymne national devait normalement être maîtrisé par les enfants de l'école primaire. Mais, là encore, la circulaire de rentrée remet le sujet sur le tapis, précisant que l'hymne national est appris et chanté par les enfants dans l'école et, chaque fois que possible, lors des manifestations commémoratives.

Nous sommes encore loin de certains États américains ou de la Chine où l'hymne national est chanté le matin au début des cours !

L'HEURE DE LA FRATERNITÉ

(Commémoration Patriotique et Cohésion Nationale).

Les cérémonies commémoratives permettent à tous les citoyens, notamment aux jeunes générations, de mieux connaître l'histoire de leur pays et les grandes dates anniversaires qui ont marqué notre Histoire. Elles sont un moment de recueillement, de respect, de souvenir de tous les habitants.

Le 11 novembre, c'est l'occasion d'un hommage solennel rendu aux morts, aux millions de morts de la Grande guerre. Hommage pour eux et aussi pour leurs familles. Il paraît juste, et la Loi le prescrit, d'élargir cet hommage à tous les morts de tous les champs de bataille d'hier et d'aujourd'hui.

Cet hommage ouvre sur une double considération : Sur la valeur de la vie d'abord, en raison de la dignité de la personne humaine, valeur de la vie dont on semble avoir fait si peu de cas dans cette logique guerrière. Quelle est la légitimité et, le cas échéant, quels sont les motifs qui justifient cet esprit de sacrifice toujours d'actualité parmi les valeurs militaires.

Pourquoi vaut-il la peine de se battre, voire de donner sa vie, que voulons-nous sauvegarder pour nous-mêmes, voir rétablir pour d'autres peuples ? La réponse était, certes, plus facile devant Verdun, hier, qu'à Kaboul ou au Mali aujourd'hui, mais dans un cas comme dans l'autre, il y a là l'occasion forte de renforcer notre conscience nationale et ce qui la cimenter.

L'hommage aux morts de la Grande guerre et de toutes les guerres nous invite à faire mémoire de cette fraternité d'armes qui est le fruit paradoxal de l'horreur des combats. Cette fraternité d'armes dont témoignent les Anciens Combattants s'est avérée puissant au point de

permettre des réconciliations, de devenir un creuset mystérieux d'où peuvent se nouer de nouvelles forces au service de la cohésion sociale ou nationale.

Ainsi l'hommage aux morts sur tous les champs de bataille, à l'occasion du 11 novembre, peut-être l'occasion de réévaluer cet idéal de fraternité sans cesse rêvée, sans cesse blessé, d'y trouver un ressort puissant pour inventer un art de vivre ensemble uni, sans se replier sur une communauté nationale égoïstement fermée, mais ouvertes au-delà d'elle-même.

Transmission de la mémoire et du souvenir.

La notion de mémoire est au cœur de l'actualité avec le début des commémorations de la première guerre mondiale. Mais c'est aussi la mémoire des combattants des guerres qui ont suivi, jusqu'à aujourd'hui, le Mali. Les derniers grands témoins disparaissent petit à petit et si l'on n'y prend garde ne resteront que des nécropoles, des cimetières militaires, des monuments aux morts, des stèles, des noms de rues ou de places, dont plus personne ne se souciera de la signification et qui, petit à petit, tomberont dans l'oubli de la mémoire collective.

Le développement de la société actuelle, individualiste, oubliant son passé et les valeurs défendues au prix du sang par leurs propres parents et grands-parents, s'appropriant d'autres repères de mode de vie, fondés sur le loisir, l'indifférence et le non-respect de ceux qui les ont précédés, attirent certains, qui essaient de propager leurs modes de vie aux autres. Heureusement, nombreux sont ceux qui n'adhèrent pas à l'exemple de ceux qui les entourent : parents, enseignants, anciens combattants, par leur exemplarité de vie.

Dans ce monde en profonde mutation, où les repères tendent à se perdre, les grands principes républicains méritent d'être réaffirmés, car rien n'est définitivement acquis, même après 70 ans de paix sur le territoire national. Il convient donc d'être fidèle au devoir de mémoire, ou à la mémoire de notre passé, tout simplement, car elle fait partie de notre patrimoine familial à transmettre à nos enfants, tout autant que nos acquis immobiliers et fonciers. Ce patrimoine mémoire doit être transmis obligatoirement par le milieu familial en premier, puis tout au long de leur cursus scolaire, selon la volonté des hommes politiques qui ont la charge des programmes, donc de l'histoire de France (l'Histoire de la France, L'HISTOIRE DE NOTRE PAYS).

C'est ainsi que les derniers conflits ou guerres qui se sont déroulés hors de la métropole, telles les guerres d'Indochine et d'Algérie et autres opérations extérieures, ont été occultés ou tout simplement citées en une ligne dans les manuels scolaires. En revanche, la mémoire de ces soldats a été constamment bafouée par les médias, films, journaux et même par des historiens (la liste serait longue ...). Face aux truqueurs de l'histoire et aux donneurs de leçons, nous devons rester fidèles à notre passé, à notre histoire, à notre mémoire, à nos racines, et faire partager notamment à la jeunesse notre attachement aux valeurs de la République, de démocratie, de paix, de respect d'autrui et des droits et devoirs qui détermineront leur avenir.

UNE NOUVELLE AIDE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES (Décret n° 2013-832 du 17 septembre 2013).

Il s'agit d'une subvention de 1 350 € pour financer des travaux de rénovation énergétique afin d'améliorer la performance thermique des logements. Cette prime peut aller jusqu'à 3 000 € pour les ménages les plus modestes. Ses conditions d'attribution sont fonctions du niveau de revenu et du nombre de personnes occupant le logement.

Pour bénéficier de l'aide, les ménages devront réaliser des travaux dans leur résidence principale liés à l'isolation (murs, toitures, parois vitrées), ou à l'installation de production d'énergie, de chauffage ou d'eau chaude sanitaire performantes.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION (Ressources annuelles).

Composition du ménage	Plafonds de ressources	Composition du ménage	Plafonds de ressources
1 personne	25 000 €	4 personnes	50 000 €
2 personnes	35 000 €	5 personnes	57 000 €
3 personnes	42 000 €		

Autres conditions à remplir : Entreprendre au moins « deux travaux lourds de rénovation énergétique ». Cette mesure est applicable dès 2013 et jusqu'au 31 décembre 2015.

Ci-après la liste des travaux lourds, qui sont les mêmes que ceux qui sont éligibles par l'éco prêt à taux zéro (cumulable avec l'aide).

- > Isolation performante de la toiture ;
- > Isolation performante des murs donnant sur l'extérieur ;
- > Isolation performante des fenêtres et portes sur l'extérieur ;
- > Isolation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire ;
- > Installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables ;
- > Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables.

Cette aide est cumulable avec les autres aides, comme le crédit d'impôt, l'éco prêt à taux zéro (ÉCO PTZ), les aides de l'ANAH et les subventions locales.

Plus de renseignements : www.territoires.gouv.fr ou par téléphone n° 0810 140 240.

Rappel des aides possibles :

L'ÉCO PTZ.

Ce crédit gratuit d'un montant de 20 000 € à 30 000 € permet de financer des « bouquets de travaux » destinés à réaliser des économies d'énergie. Il s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs et est remboursable sur 10 ans.

LE CRÉDIT D'IMPÔT DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Il permet de récupérer une partie de son investissement sous forme d'un montant déductible de l'impôt sur le revenu. S'adressant aux locataires ou propriétaires d'un logement ou d'une résidence principale, achevé depuis plus de deux ans. Les travaux doivent être réalisés par un professionnel.

LES AIDES DE L'ANAH.

Elles financent les travaux d'au moins 1 500 €, destinés à la réhabilitation et l'amélioration des résidences principales de plus de 15 ans.

Plus de renseignements : www.anah.fr

LA PRIME D'ÉNERGIE.

Elle permet d'économiser jusqu'à 2 000 € pour les travaux de rénovation (75 types de travaux au total), grâce au dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Plus de renseignements : www.developpement-durable.gouv.fr

LES AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES. (L'O.P.A.H.).

Voir Cheminons Ensembles N° 12 ; 20 et 23.

"CELA PEUT SERVIR.

CONFLITS À QUI S'ADRESSER ?

Vous ne savez vers qui vous tournez en cas de litige ? Divers interlocuteurs peuvent vous aider et même permettre une issue sans passer par une procédure judiciaire.

Pour s'y retrouver dans la jungle de la justice, voici un panorama des personnes et lieux qui peuvent vous aider à clarifier une situation et même parfois résoudre un conflit sans passer devant un juge.

CENTRE D'ACCÈS AU DROIT.

Les Conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) pilotent et coordonnent les actions en matière d'aide à l'accès au droit et informent sur tous les dispositifs existants dans le département. Les sites Internet livrent déjà nombres de contact : www.cdad-marne.fr (03 26 69 27 01)

MAISON DU DROIT ET DE LA JUSTICE.

Ces lieux de justice de proximité permettent de guider les citoyens sur la conduite à tenir en cas de litige et les façons d'engager une procédure. ***Ce sont des renseignements sur la forme, et pas sur le fond qui sont délivrés.***

De plus, des permanences de divers intervenants (avocats, conciliateurs, aide aux victimes, déléguée du procureur ...) sont tenues.

À Reims : 03 26 77 09 24.

DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS.

Ces personnes assument les rôles dévolus auparavant aux délégués du médiateur de la République, de la Halde, du Défenseur des enfants et de commission de déontologie et de sécurité. Ils interviennent dans les problèmes liés aux dysfonctionnements de services publics, de discrimination, aux droits des enfants et à ceux qui sont liés aux règles de bonne conduite des représentants de l'ordre public.

Les « D.D.D. » cherchent toujours une solution amiable tout en rappelant le droit.

La Marne compte 5 D.D.D.

Contact Internet : www.defenseurdesdroits.fr

CONCILIATEUR.

Le conciliateur de justice règle les litiges civils en matière de droit privé entre les personnes (baux, voisinage ...) mais pas les dossiers de divorce. Il peut être saisi par une personne en litige en dehors de toute procédure judiciaire. Il convoque les deux parties, qui échangent leurs doléances respectives, et les aide à trouver un terrain d'entente.

Ce recours est entièrement gratuit et peut éviter d'engager un procès devant le tribunal d'instance ou le juge de proximité.

Contact Internet : www.conciliateurs.fr

CONSULTATION GRATUITE DES AVOCATS.

L'ordre des avocats de chaque barreau propose des consultations gratuites sans condition de ressources selon des permanences établies :

Barreau de Reims : 03 26 47 30 20.

Barreau de Châlons-en-Champagne : 03 26 68 08 08.

L'AIDE JURIDICTIONNELLE.

Si vous voulez faire valoir vos droits en justice mais que vos ressources sont insuffisantes (moins de 929 € / mois, pour l'aide totale et 1393 € / mois, pour l'aide partielle, pour une personne seule), vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. L'État prend en charge les frais de votre procédure en versant directement les honoraires aux intervenants.

Documents et renseignements auprès des TGI de Reims et de Châlons-en-Champagne.

CONTRATS D'ASSURANCE.

Certains contrats d'assurance prévoient une protection juridique, il convient alors de s'adresser à sa compagnie ou à sa mutuelle.

Article du journal l'Union du 27 septembre 2013.

NOUVELLES TAXES OU DES NOUVELLES DES TAXES : **RÉFORME DES VALEURS LOCATIVES.**

Un **projet** gouvernemental, lancé le 11 septembre dernier, vise à réviser d'ici 2017 les valeurs locatives qui servent au calcul des taxes foncières et d'habitation. Ces valeurs ne reflètent plus aujourd'hui la réalité du marché : les immeubles construits à partir des années 1960 présentant de nombreux éléments de confort sont fortement taxés, alors que les logements anciens, vétustes en 1970 mais rénovés depuis, le sont beaucoup moins.

(Voir sur Internet : « La réforme des valeurs locatives ».

TAXATION DE LA MUTUELLE D'ENTREPRISE.

Les avantages fiscaux s'appliquant aux complémentaires santé souscrites par les entreprises pour leurs salariés **pourraient** disparaître en partie l'an prochain. Actuellement la totalité de la cotisation est déduite du revenu imposable, même si, une partie est prise en charge par l'entreprise. C'est cette fraction non payée par le salarié qui s'ajouterait au total du revenu imposable, et augmenterait son impôt.

(Source Internet : Fiscalisation de l'avantage lié aux complémentaires santé : Afin de permettre le financement de la complémentaire santé des personnes en difficulté (CMUC et ACS), le Gouvernement annonce que l'avantage lié aux complémentaires santé, qui ne bénéficient qu'à ceux qui ont une complémentaire d'entreprise, sera fiscalisé.

Cette mesure, qui a été confirmée le 11 septembre au terme du conseil des ministres, figure dans le projet de budget pour 2014, qui vient d'être déposé à l'Assemblée Nationale. Elle s'appliquera à la part des cotisations prise en charge par l'employeur depuis le 1^{er} janvier 2013.

La participation de l'employeur qui constitue un avantage en nature pour le salarié, devrait désormais, être intégrée dans le revenu fiscal de celui-ci.

« La France est un pays extrêmement fertile : « On y plante des fonctionnaires et il y pousse des impôts »
Georges
CLÉMENCEAU.

LES ROIS MAGES.

Dans nos crèches de Noël, à côté de Marie de Joseph et de l'Enfant, du bœuf et de l'âne, il y a les bergers. Les enfants les aiment bien, avec leurs moutons ils apportent une note écologique.

Quinze jours après Noël les bergers doivent faire place à de nouveaux venus, les rois mages. Avec leurs habits colorés, leurs couronnes et leurs cadeaux, ils sont exotiques. Les enfants les aiment bien, eux aussi, à cause de la galette qu'ils vont manger en leur honneur.

Le nom de mages donné aux prêtres perses pouvait aussi bien désigner savants, astrologues ou devins, étrangers au monde juif.

L'évangile de Matthieu est le seul à relater l'épisode des mages venus d'Orient à Bethléem, sous la conduite d'un astre, pour adorer « Le roi des Juifs qui vient de naître ». Lui offrant en présent, l'or, l'encens et la myrrhe. Matthieu ne dit pas qu'ils étaient trois, ni qu'ils étaient rois.

La légende s'est emparée de ces personnages représentants de la sagesse païenne. On s'accorda à les faire venir de Perse où l'astrologie avait toujours été à l'honneur.

Les Églises syrienne et arménienne comptent 12 mages, comme les 12 tribus d'Israël ou les 12 apôtres.

En occident c'est au 5^e siècle qu'Origène et St Léon le Grand adoptèrent le nombre de 3 mages (peut-être à cause des présents : Or, encens et myrrhe ?)

La tradition des noms remonte au 7^e ou 9^e siècle : **Gaspar** est un jeune homme, **Balthasar** et un homme mûr et **Melchior** un vieillard, ceci pour symboliser les saisons de la vie.

Au 15° siècle on leur attribua des races différentes : **Gaspar** est jaune, **Balthasar** est noir et **Melchior** blanc, symbolisant ainsi l'ensemble de l'humanité qui rend ainsi hommage au Messie.

Les présents : Selon l'interprétation des docteurs de l'Église, l'or était l'image de la royauté du Christ, l'encens le symbole de sa divinité et la myrrhe l'annonce de sa passion.

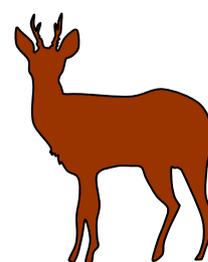
CITATIONS DE FOOTBALLEURS ET D'ENTRAINEURS.

- > Il a raison d'aller au PSG ; il double son salaire par 4 ;
- > J'aimerais jouer pour un club italien comme Barcelone ;
- > Je dois beaucoup à mes parents, surtout à mon père et à ma mère ;
- > Je peux jouer du pied droit comme du gauche, je suis amphibie ;
- > Ma sœur attend un enfant, je ne sais pas encore si je vais être tonton ou tata ;
- > On devait maîtriser le match à 99 %, ce sont les 3 % restants qui nous ont été fatals ;
- > Ma carrière se dégradait avant que j'effectue un virage à 360 degrés pour repartir de l'avant dans la bonne direction ;
- > On peut résumer ce sport en deux mots : « On ne sait jamais » ;
- > Les gars vous vous mettez tous en ligne en suivant l'ordre alphabétique par taille ;
- > Formez des duos de trois joueurs puis alignez-vous en cercle ;
- > Ça ne me gênerait qu'on perde tous les matchs tant qu'on gagne le championnat ;
- > Nous n'avons pas marqué de buts, mais le football ce n'est pas marquer, c'est gagner qui compte ;
- > Je suis venu à Nantes il y a dix ans, c'est presque pareil aujourd'hui à part que tout est différent.

ACTIVITÉ DE CAPTURES 2013 DU TERRITOIRE D'ÉTUDES ET D'EXPÉRIMENTATIONS DE TROIS FONTAINES.



**CENTRE NATIONAL D'ÉTUDE ET RECHERCHE
APPLIQUÉE SUR CERVIDÉS et le SANGLIER**
Territoire d'étude et d'Expérimentation de
Trois-Fontaines.
51 340 TROIS-FONTAINES L'ABBAYE.



Madame, Monsieur,

L'hiver dernier nous a donné l'occasion de recevoir certains de vos administrés sur le TEE de TROIS FONTAINES ; j'en suis ravi aussi permettez-moi de vous présenter en quelques mots les résultats de cette collaboration.

Au terme de 10 journées de captures et à raison de 2 opérations par jour nous avons couvert 131 parcelles sur les 168 que présente le Territoire d'Études et d'Expérimentations de Trois-Fontaines.

Nous avons capturé au total 148 chevreuils répartis comme suit :

- 11 animaux capturés 2 fois
- 133 chevreuils « exploitables » répartis comme suit :
- 51 contrôles de colliers
- 15 contrôles de faons
- 38 chevreuils exportés
- 68 femelles
- 65 males
- dont 18 chevrillards
- 32 colliers cuirs de posés
- 19 GPS (6 brocards et 13 chevrettes dont 8 sont des anciens VHF)

À ces journées, ont participé environ 1755 personnes.

Quant à l'impondérable que sont les conditions météorologiques, il me semble qu'il sera difficile de subir davantage. Dès le début et jusqu'à la dernière capture en mars, nous avons dû supporter le grand froid avec des filets gelés ou bien une pluviométrie telle que certains capitulaient à la mi-journée. Le plus grand handicap fut l'enneigement fréquent qui a engendré des difficultés de circulation.

Le site fonctionne essentiellement grâce à une forte participation de bénévoles qui viennent de toute la France mais aussi des environs immédiats. C'est une particularité du territoire de recevoir beaucoup de monde et d'horizons très différents ? Cela va du grand-père qui souhaite emmener ses petits-enfants côtoyer des chevreuils, au scientifique le plus aguerri en matière de faune sauvage. Chasseurs, pas chasseurs, naturalistes tout le monde se croisent, échangent et surtout y trouvent son compte.

C'est une ambiance exceptionnelle dont j'ai la charge de faire perdurer.

À bientôt.

. Claude WARNANT.

PROGRAMME DES REPRISES DE CHEVREUILS.

CAMPAGNE 2014.



Date des reprises	Date des reprises
Jeudi 09 Janvier 2014	Jeudi 06 Février 2014
Mardi 14 Janvier 2014	Jeudi 13 Février 2014
Mardi 21 Janvier 2014	Vendredi 21 Février 2014
Mardi 28 Janvier 2014	Samedi 22 février 2014
Samedi 01 Février 2014	Jeudi 27 février 2014
En cas d'annulation d'une opération ci-dessus, date de remplacement	
Mardi 04 mars 2013	Jeudi 06 Mars 2014

Le rendez-vous est fixé à 8h15 heures au « CHENE NOIR »

Adresse

N° de téléphone :

Pour tous renseignements pratiques contacter :

Claude WARNANT

ou

Ophélie TAGNON

03 26 73 07 88 ou

06 77 47 62 66

ONCFS/CNERA Cervidés Sanglier

Bar-le-Duc : 03 29 79 97 82

(ophelie.tagnon@oncfs.fr)

UNE IDÉE DE PROMENADE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE .

Vous pouvez visiter les crèches de nos villages : Cheminon., Sermaize-les-Bains, Alliancelles, Villers-le-Sec , Pargny-sur-Saulx, Maurupt-le-Montois, et peut-être d'autres

Ouverture de l'église de Cheminon., la messe du jour de Noël (25/12) sera célébrée dans l'église saint Nicolas à 10h30. L'église sera ouverte au public, pour visite, les dimanches 22 et 29 décembre et les dimanches 5 et 12 janvier de 14h30 à 16h30.

LA VIE DE L'ÉGLISE DE CHEMINON.

COMME POUR LA 1^{ère} BATAILLE DE LA MARNE (Combats de Pargny et Maurupt) un fascicule retraçant LA VIE DE L'ÉGLISE DE CHEMINON, du début de sa construction, en 1527, à nos jours, peut être réservée à la mairie. C'est une vingtaine de pages qui retracent cette période de près de 500 années. Compte tenu du nombre de copies, il faut, s'inscrire en mairie, ces deux fascicules seront imprimés en février 2014.

L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ÉCOLE » remercie toutes les personnes du village qui ont accueilli chaleureusement les élèves de CE 1, CM 1 et CM 2, scolarisés à l'école de Trois-Fontaines l'Abbaye lors de la vente des calendriers. Leur générosité permettra aux élèves des deux écoles de continuer à participer à des sorties liées aux différents projets de classes (animations à la bibliothèque de Pargny-sur-Saulx, spectacles, sorties découverte de l'environnement, . . .)

DES IMAGES QUI SE PASSENT DE COMMENTAIRES.



Cela se situe rue de l'Abbaye, en bordure de la route de Sermaize !!!



« Celui qui déplace la montagne, c'est celui qui commence à enlever les petites pierres ».
CONFUCIUS.